

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

**Séance du 04 juillet 2024**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

**Présents** : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

**Pouvoirs** : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

**Absent** : Haquime LOUCHENE.

**Délibération n° 2024-34**

**Objet : Projet « New Deal mobile » - bail avec la société Totem portant mise à disposition du terrain BC232**

Monsieur le Maire informe qu'une partie des autorisations attribuées aux opérateurs mobiles en France métropolitaine arrivaient à échéance entre 2021 et 2024. Leur réattribution a été l'occasion d'introduire des obligations de couverture de qualité pour tous les Français : c'est le New Deal mobile.

Dans ce cadre, la Mairie de Roussillon a fait remonter des difficultés de couverture du réseau téléphonie mobile, notamment sur le secteur école Wallon/clinique/maison de santé/gendarmerie.

.../...

**Délibération 2024-34**

Cette demande a été prise en compte dans l'arrêté du 31 juillet 2023 définissant des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée.

Dans chaque zone retenue, les opérateurs désignés (Free, SFR et Orange en ce qui concerne Roussillon) sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit au moyen de l'installation de nouveaux sites. Ils devront pour cela déployer leur propre « nappe antennaire ». Il est à noter que l'opérateur Bouygues avait exprimé son non intérêt du fait de la présence de leurs antennes au niveau du clocher de l'église.

La société Totem, a, dès lors, sollicité la commune pour implanter une antenne sur un terrain communal situé montée des Chals d'une surface de 74,10 m<sup>2</sup> environ.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

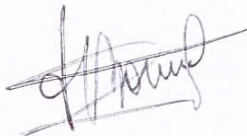
**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ,**

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail ci-joint, avec la société **TOTEM France**.
- **DIT QUE** ce bail est consenti pour une durée de **12 ans**, tacitement prorogé par périodes successives de **6 ans** (sauf congé donné par l'une des parties), moyennant un loyer annuel de **1 000 € nets**, augmenté annuellement de **1 %**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



**Josette BONNET,**  
Secrétaire de séance.



**Robert DURANTON,**  
Maire de Roussillon.